

# Savez-vous tout ce que votre pharmacien peut faire pour vous ?

## Dispensation de médicaments biosimilaires

### Les biosimilaires, c'est quoi ?

Des médicaments biologiques, c'est-à-dire issus du vivant, **quasiment identiques aux médicaments de référence** : même efficacité, même sécurité mais **15 à 30% moins chers**

- Apparus en **2006**
- **67 biosimilaires** autorisés dans l'Union européenne (février 2022)
- Déjà très **présents à l'hôpital** et de plus en plus en **médecine de ville**



### Dans quels cas le pharmacien peut-il en délivrer ?



Quand la substitution par un biosimilaire est autorisée



Quand le médecin a prescrit un médicament biosimilaire

### À quoi ça sert ?



Élargir le choix de produits disponibles > limiter les risques de ruptures de stocks



Réaliser des économies pour le système de santé > investir dans l'innovation

### Votre pharmacien, bien plus qu'un exécutant d'ordonnance...



- Le spécialiste de la santé de proximité
- Un professionnel de santé accessible sans rendez-vous
- Un garant de l'accès à des traitements de qualité

Votre pharmacien peut faire **+** que vous ne le pensez, demandez-lui conseil !